

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Une fondation de la famille de Merode : l'école des filles de Rixensart

Wynants, Paul

Published in:

Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

Publication date:

1988

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 1988, 'Une fondation de la famille de Merode : l'école des filles de Rixensart', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 1988. T.II, numéro 4, pp. 253-282.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

**UNE FONDATION DE LA FAMILLE DE MERODE :
L'ECOLE DES FILLES DE RIXENSART**

Colette CLAES-PINSON et Paul WYNANTS

L'école des filles de Rixensart a été fondée par Monseigneur François-Xavier de Merode. Les Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception l'ont desservie de 1860 à 1930, année de leur retrait. Elles ont cédé le relais aux Soeurs de Saint-Vincent de Paul, Servantes des Pauvres, de Gijzegem. Celles-ci ont quitté la localité en 1972. Durant des décennies, l'établissement a bénéficié du soutien que lui a accordé la famille du fondateur.

Les trois premières sections de la présente étude seront consacrées aux châtelains de Rixensart. Nous rappellerons tout d'abord la dévolution de cette terre, de l'arrivée des Merode à nos jours. Nous évoquerons ensuite à grands traits la brillante carrière de Monseigneur de Merode. Enfin, l'influence dont sa maison a joui dans le village, particulièrement au XIX^e siècle, sera illustrée par des statistiques et des témoignages significatifs.

Les sections suivantes s'attacheront au destin de l'école elle-même. Nous retracerons la fondation de cet établissement et les principales étapes de son développement jusqu'en 1879. Nous envisagerons ensuite son évolution lors de la guerre scolaire et au cours des décennies ultérieures.

Nous exprimons notre gratitude à Soeur Ghislaine Lombart, secrétaire générale et archiviste des Soeurs de Champion. Nous tenons également à remercier Mademoiselle Suzanne François, directrice de l'école Sainte-Agnès à Rixensart, qui nous a prêté plusieurs documents iconographiques. Sans leur concours, cette étude n'aurait pu être menée à bien.

*
* *
*



Château de Rixensart.

DOYEN, LA HULPE — N° 91

S'en va-t-elle ainsi, de
 coutume, la Marquise,
 pour au virage pour
 mieux s'assurer de l'heu-
 reuse aie l'été du départ?
 Mais elle l'a été l'épée.
 mère ~~et~~ lumineuse de
 l'écume blanche n'ie de
 ses ailes. Et le pauvre
 petito di de au, biens / serions,
 ont battu de aily, un ma-
 nière d'adieu car ils
 ont la main de la
 haute mer. Ils s'en sont
 retournés vers le haut chapellet
 de l'interieur.

Wau Maldeghem

2 mystère
 2 petite fleur
 0 Hugo
 4-IX-02.

Les Merode à Rixensart

A la mort du comte Hyacinthe-Côme-Gabriel de Spinola, survenue en 1712, la terre de Rixensart¹ échoit à sa mère, la comtesse douairière de Bruay, née Rhingravine de Salm. Bientôt celle-ci en dispose par testament en faveur de sa nièce, Marie-Nicolassine-Thomassine, comtesse de Merode-Montfort, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons. Cette dernière prend possession de son héritage en 1715. Elle le conserve durant sa longue existence, qui s'achève en 1787.

Le patrimoine de la défunte - les seigneuries de Rixensart, Genval et du Bourgeois - passe à son neveu Balthazar-Philippe, comte de Merode-Montfort, marquis de Deynze et baron de Duffel. Il est séquestré comme bien d'émigré sous la Révolution. En 1804, Balthazar-Philippe, qui s'est établi en Autriche, cède ses terres belges à sa nièce Marie-Josèphe-Félicité d'Oignies-Grimberghe, épouse de Guillaume-Charles-Ghislain, prince de Rubempré et d'Everbergh, comte de Merode et marquis de Westerloo. Rallié à Bonaparte, ce dernier entre en possession de Rixensart.

Félix de Merode, son second fils et fondateur du rameau de Trélon, hérite des biens situés dans la localité en 1830. Tour à tour membre du Gouvernement provisoire, député, ministre de la Guerre, des Affaires Etrangères et des Finances, puis ministre d'Etat, le prince Félix laisse quatre enfants de ses deux mariages avec Rosalie, puis Philippine de Grammont.

A son décès (1857), le patrimoine familial de Rixensart est fractionné en trois lots : François-Xavier, dont nous retraçons par ailleurs la brillante carrière ecclésiastique, reçoit le château et les terres environnantes. Albertine hérite de la ferme de Froidmont. Par mariage avec Marie-Anne, Charles de Montalembert, célèbre polémiste et homme politique français, obtient les biens du Bourgeois. A son tour, François-Xavier de Merode

¹ Ch. DE VOS, *Les seigneurs de Rixensart*, dans *Wavriensia*, t. XIX, 1970, p. 21-27; J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant, canton de Wavre*, Bruxelles, 1864, p. 50-51. Sur les personnes citées dans ce bref aperçu, cfr Princesse J. DE MERODE, *Histoire de la maison de Merode*, Bruxelles, 1955 (traduction et mise à jour d'un ouvrage publié en 1877 par E. RICHARDSON).

lègue sa part à son frère aîné Werner, naturalisé Français. Les descendants de ce dernier conservent le château et ses environs jusqu'à nos jours.

Un homme hors du commun : Monseigneur de Merode

François-Xavier, comte de Merode et du Saint-Empire², est né à Bruxelles, le 26 mars 1820. Il est le second fils de Félix de Merode. Attiré par la carrière des armes, il entre à l'École militaire de Bruxelles, le 18 octobre 1838. Il en sort sous-lieutenant d'infanterie, le 16 février 1841. Comme officier, il est d'abord affecté au régiment des Grenadiers de la capitale.

Durant l'hiver 1844-1845, François-Xavier de Merode effectue un stage dans l'armée française, qui achève alors la conquête de l'Algérie. Il participe à la campagne contre les Kabyles, comme officier d'ordonnance du commandant de la colonne. Lors des combats, il s'illustre par son courage. Il reçoit la Croix de la Légion d'Honneur.

François-Xavier de Merode rentre bientôt en Belgique, où il reprend la vie de garnison avec le grade de lieutenant. Peu à peu, il se sent appelé à la prêtrise. Il quitte l'armée avec le rang de capitaine, pour entrer dans les ordres. En octobre 1847, il part pour Rome, où il entreprend des études de théologie. Il est ordonné prêtre le 22 septembre 1849.

Le jeune ecclésiastique demeure dans la Ville Eternelle. Il sert d'abord comme aumônier volontaire à la garnison française de Viterbe³. L'attaché français auprès de Pie IX - un de ses cousins - fait l'éloge de

² Sur François-Xavier de Merode, voir les publications suivantes : R. AUBERT, *Un ministre belge de Pie IX : Mgr F.-X. de Merode*, dans *Revue Générale*, 1956, t. XCII, p. 1102-1143 et 1316-1334; le même, *La chute de Mgr de Merode en 1865. Documents inédits*, dans *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, 1955, t. IX, p. 331-392; Mgr BESSON, *Frédéric-François-Xavier de Merode, ministre et aumônier de Pie IX. Sa vie et ses oeuvres*, Paris, 1886; H. D'IDEVILLE, *Mgr de Merode*, Paris, 1874; notice *F.F.X. de Merode*, dans *Biographie Nationale*, t. XIV, col. 581-590; Princesse J. DE MERODE, *Histoire...*, p. 170.

³ Rappelons que c'est un contingent français qui a reconquis Rome sur les Républicains de Mazzini et de Garibaldi. À l'époque, il continue de maintenir l'ordre dans l'Etat pontifical.

son dévouement devant le Pape. Ce dernier intègre alors le prêtre belge dans son entourage, comme camérier, pour représenter les pays de langue française (14 avril 1850).

Frappé par l'archaïsme du système pénitentiaire italien, le nouveau prélat cherche à améliorer le sort des prisonniers et des prisonnières. Sensible à ses arguments, Pie IX le charge de réformer les geôles des Etats pontificaux. Monseigneur de Merode les réorganise sur le modèle mis au point, dans notre pays, par E. Ducpétiaux⁴. Pour mener à bien cette tâche, il fait appel à des religieux et à des religieuses belges. Les Frères de la Miséricorde et les Soeurs de la Providence de Champion⁵ secondent ses efforts.

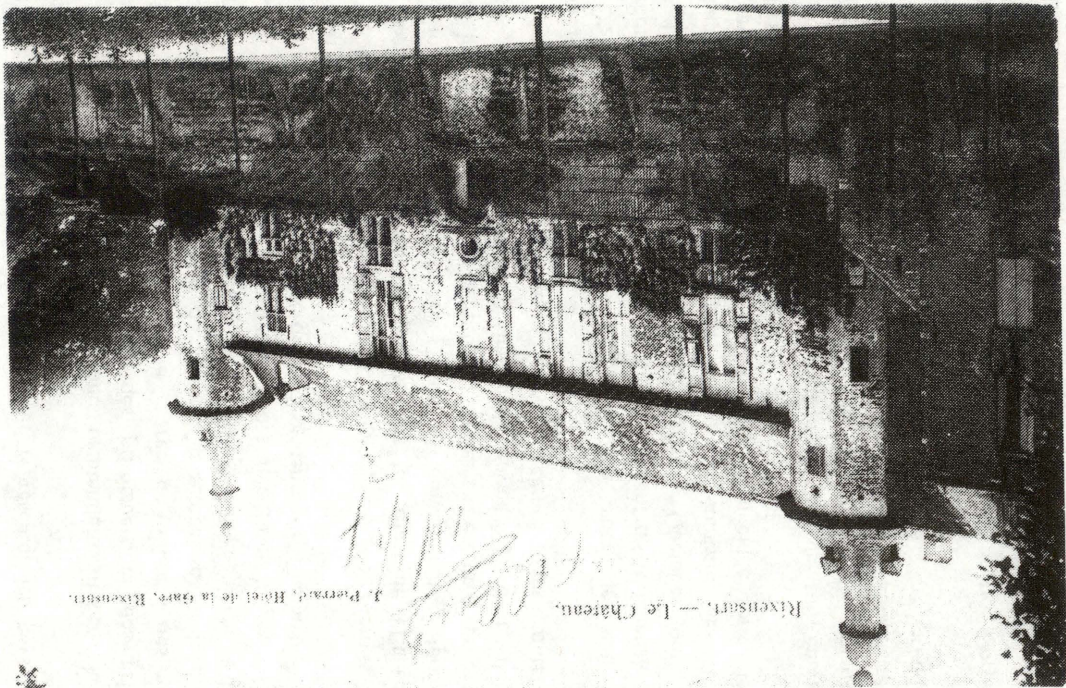
Lié aux milieux antibonapartistes, Monseigneur de Merode considère que la présence de troupes françaises dans les Etats de l'Eglise est une protection illusoire. Contre les "réalistes" de l'entourage pontifical, il incite Pie IX à organiser sa propre armée. Le corps préexistant des Suisses et des Carabiniers en formerait le noyau. Le reste des troupes - les fameux zouaves pontificaux - serait recruté dans toute l'Europe catholique.

D'abord hésitant, Pie IX se rallie aux vues de son impétueux collaborateur. En 1860, il confie le commandement de la nouvelle armée au général de Lamoricière, un Français légitimiste. Quelques jours plus tard, le Pape nomme Monseigneur de Merode pro-ministre des Armes : à quarante ans, l'ecclésiastique belge devient, en quelque sorte, le ministre de la Défense Nationale du Vatican.

François-Xavier de Merode consacre l'essentiel de son énergie à ses nouvelles fonctions. Parallèlement, il entreprend de grands travaux publics, pour moderniser Rome, et tente de réformer l'administration. Sa politique d'indépendance, jugée provocante envers le Second Empire

⁴ Sur E. Ducpétiaux et son oeuvre, cfr R. AUBERT, notice *Ducpétiaux*, dans *Biographie Nationale*, t. XXXII, col. 154-176.

⁵ Sur cet épisode, voir R. AUBERT, *Mgr de Merode et l'arrivée des Soeurs de la Providence dans les Etats pontificaux*, dans *Journée d'étude Vie religieuse et enseignement*, Champion, 1984, p. 59-77 et Ch. DE SMEDT, *Mgr J.B.V. Kinet et les origines de la Congrégation des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception*, Namur, 1899, p. 433-507.



Rivensart, -- Le Chateau.
J. Parnot, Hotel de la Gare, Rivensart.

2

français, est de plus en plus critiquée. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, est le chef de file de cette opposition. Sensible aux vues de celle-ci, jugées plus réalistes, Pie IX fait marche arrière. Monseigneur de Merode est ainsi sacrifié à la diplomatie vaticane. Le 20 octobre 1865, il perd son poste de pro-ministre des Armes, pour devenir ensuite Grand Aumônier de Sa Sainteté. Purement honorifique, cette fonction implique, à terme, une élévation au cardinalat. Rigide et intransigeant, Monseigneur de Merode doit faire violence à son tempérament pour accepter ce changement de statut. La mort dans l'âme, il finit par s'incliner.

Le prélat ne renonce nullement à ses projets d'aménagement immobilier, qu'il poursuit à Rome pour son compte personnel. Il en tire de grands profits, qu'il utilise à des fins charitables et religieuses. Sacré archevêque titulaire de Mélitène le 1er juillet 1866, il meurt à Rome le 11 juillet 1874, à la veille de son élévation au cardinalat.

L'influence des châtelains

Les Merode sont, de très loin, les principaux propriétaires fonciers de Rixensart. En 1834, ils y possèdent 537 hectares 43 ares 70 centiares, soit environ 63 % de la superficie communale⁶. En 1898, la même famille contrôle 552 hectares 24 ares 65 centiares, dont 300 hectares de bois, soit près de 65 % du territoire de la localité. A lui seul, Werner de Merode détient alors 431 hectares 49 ares, tandis que Madame Veuve de Montalembert dispose de 120 hectares 74 ares.

Ce patrimoine englobe tous les bois situés dans les limites du village, la plupart des prairies bordant la Lasne et les autres cours d'eau, ainsi qu'une notable fraction des terres arables. A l'époque, un hectare se négocie à deux mille francs pour les sols labourables, à dix-huit cents francs pour les prairies⁷.

⁶ Superficie de la commune : 852 hectares 17 ares 30 centiares (J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique...*, p. 46).

⁷ E. VANDERVELDE, *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900, p. 37 (plan) et 42-44 (statistiques).

Une telle fortune foncière ne manque pas de rejallir sur les rapports sociaux et sur les comportements politiques. Commentant la situation de Rixensart au siècle dernier, Jean Stengers, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, note fort justement : "La richesse à elle seule peut donner une grande influence. Cela est surtout vrai au niveau local : le châtelain du village (...) a de multiples moyens de se faire obéir. Son autorité, sinon de droit, du moins de fait, rappelle parfois l'Ancien Régime". Et l'auteur d'estimer, non sans raison, que la localité brabançonne est un cas "particulièrement accentué" de pareil phénomène⁸.

A l'extrême fin du XIXe siècle, Emile Vandervelde s'engage plus avant, en publiant une monographie critique sur Rixensart⁹. Il écrit ce qui suit : "Le domaine de Rixensart est un exemple typique de ces propriétés d'origine féodale, assez rares aujourd'hui, qui appartiennent encore aux descendants, plus ou moins directs, des anciens seigneurs (...). La section tout entière [de Rixensart-village¹⁰], sauf quelques insignifiantes parcelles, appartient aux Merode. Les propriétaires, absents, ont délégué leurs pouvoirs à un régisseur, M. X.....¹¹, avocat et bourgmestre, qui tient tout le village dans sa main. Les éléments étrangers, suspects de libéralisme, sont écartés avec un soin jaloux. Pour obtenir la moindre parcelle de terre, soit en propriété, soit à charge de rente annuelle, il faut montrer patte blanche. Les pauvres vivent sous la perpétuelle menace de se voir fermer, s'ils votent mal, l'accès des bois de monseigneur.

"Par contre, ceux qui sont bien notés jouissent de certains avantages. Quand ils se bâtissent une maison, on leur fournit le bois de charpente, gratuitement ou à très bon compte. On occupe, dans les bois ou dans les

⁸ J. STENGERS, *Sur l'influence électorale des grands propriétaires fonciers en Belgique au XIXe siècle*, dans *La Belgique rurale du Moyen Age à nos jours. Mélanges offerts à J.-J. Hoebanx*, Bruxelles, 1985, p. 359-360 et s. dir. J. STENGERS, *Index des Eligibles au Sénat (1831-1893)*, Bruxelles, 1975, p. (107)-(108).

⁹ E. VANDERVELDE, *La propriété...*, p. 36, 39-40, 53-54.

¹⁰ La situation est différente au Bourgeois (850 habitants en 1900) : "la propriété y est fort divisée; l'influence des seigneurs n'est pas grande" (*Ibid.*, p. 39).

¹¹ Comme on le verra plus loin, il s'agit de Paul Terlinden.

champs, à travailler aux chemins ou à étendre les bouses de vache sur les pâtures, assez bien de vieux ouvriers, repoussés de partout ailleurs. Quand ils deviennent tout à fait impotents, on leur donne des secours, voire même une petite pension de 20 francs par mois. Bref, nous trouvons en action, sur les terres de Rixensart, le système de protection et de dépendance dont Stuart Mill¹² a fait si magistralement la critique (...).

"Les ouvriers qui n'ont pas de travail dépendent absolument du seigneur ou de son intendant : tandis que les habitants de La Hulpe ont le choix entre beaucoup de propriétaires, ceux de Rixensart, suivant l'expression d'un ouvrier de ce village, sont littéralement "attachés par la patte". Sous peine d'être privés de la terre qu'ils cultivent et dont ils ont impérieusement besoin¹³, ils doivent être, ou plutôt paraître, du même bord que l'unique propriétaire du village".

Qu'il y ait ou non pression sur la population¹⁴, la famille de Merode exerce en tout cas une influence indéniable sur les autorités communales. En 1863-1864, le bourgmestre de Rixensart est un de ses principaux fermiers¹⁵. Dans le dernier tiers du XIXe et au début du XXe siècle, les

¹²Rappelons que John-Stuart Mill (1806-1873) est un économiste et un philosophe britannique de grand renom au siècle dernier. S'il adhère au libéralisme, il fait certaines concessions au socialisme pragmatique et réclame l'intervention de l'Etat au profit des faibles. Il préconise l'émancipation des travailleurs, soumis à la tutelle pesante de la classe dirigeante, par la transformation du droit de propriété et la création de coopératives de production (voir notamment ses *Chapters on socialism*).

¹³Selon Vandervelde, maintes familles de la région vivent à la fois du travail salarié du père (notamment à Bruxelles) et de la culture de petites parcelles de terre, assurée surtout par les femmes et les enfants (Cfr *La propriété...*, p. 68).

¹⁴A l'époque, celle-ci peut être discrète. En pareilles circonstances, avoue un industriel de Roulers dans les années 1880, point n'est besoin d'élever la voix ou de formuler des menaces explicites : "à bon entendeur demi-mot suffit" (J.-M. LERMYTE, *De onvrijheid van onderwijs in de 19e eeuw in België*, dans *Ons Erfdeel*, t. XXIV, 1981, p. 352).

¹⁵Cfr J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique...*, p. 48 et 51 : La ferme de "la Basse-Cour (75 hectares), tenue par MM. Minet frères", appartient au comte François-Xavier de Merode (...). Cette ferme, "où demeure le bourgmestre actuel, M. J.-A. Minet, est une des plus belles du canton".

premiers magistrats de la localité, Jules Bosquet et Paul Terlinden¹⁶, sont également régisseurs du domaine¹⁷. Bien plus, la municipalité et la collectivité villageoise dépendent largement des "bienfaits" des châtelains. Composées entre 1908 et 1919, les *Annales* des Soeurs de la Providence sont formelles à ce propos : "Cette noble et bienfaitante famille avait déjà fait de grandes largesses à la commune de Rixensart : elle lui avait abandonné la chapelle castrale pour servir d'église paroissiale et l'avait fait agrandir à trois reprises; elle avait de même cédé un terrain pour agrandir le cimetière et avait pourvu le village d'eau potable et de voies de communication"¹⁸.

Les archives de la même congrégation contiennent une pièce plus significative encore et largement diffusée dans le village en 1866. Son titre est lui aussi révélateur : *Libéralités et bienfaits accordés depuis soixante-quatre ans à la Commune de Rixensart par la famille des Comtes de Merode, presque toujours sur l'initiative et à la demande de feu Mr J.-Bte. Bosquet et de son fils, Mr Ad. Bosquet, administrateurs de la Terre de Rixensart*. Etabli par le dernier nommé¹⁹, ce document mérite assurément

¹⁶Jules Bosquet (Bruxelles, 1833 - Rixensart, 3/7/1887) est le fondé de pouvoir de la comtesse de Montalembert. Bourgmestre de Rixensart de 1870 à 1877, il doit résilier ses fonctions parce qu'il n'est pas domicilié dans la commune, après avoir été déchu de son mandat de conseiller communal par la Députation permanente du Brabant. Sa fille unique, Valentine, est l'épouse de Paul Terlinden. Voir A. DE WALQUE, *Un siècle à Bourgeois (Rixensart) 1877-1977*, Rixensart, 1977, p. 32-35. Paul-François-Marie-Joseph Terlinden (Gand, 4/10/1858 - Bruxelles, 11/4/1935) est docteur en droit, régisseur du domaine de Rixensart, conseiller communal de la localité (1884-1921), bourgmestre (1884-1917 et 1918-1921), député catholique de l'arrondissement de Nivelles en 1918-1919. Il est créé baron en 1927. Voir P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge 1894-1969*, Ledeborg-Gand, 1969, p. 314 et A. DE WALQUE, *Un siècle...*, p. 33.

¹⁷S. dir. J. STENGERS, *Index...*, p. (108) et A. COSYN, *Le Brabant inconnu*, Bruxelles, 1911, p. 222.

¹⁸Champion, Archives des Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception (= A.S.P.), *Annales de l'Institut*, t. II, fasc. 1, p. 9-10.

¹⁹Adolphe-Jean-Joseph Bosquet (Bruxelles, 31/7/1801 - Saint-Gilles, 4/3/1872) est avocat, régisseur - comme son père - du domaine de Rixensart. Il est également administrateur de la Société Anonyme des Galeries Saint-Hubert et de leurs Embranchements (1858,1865), de la

d'être cité in-extenso :

- "A. Par acte reçu par le notaire Pierson en date du 2 octobre 1807, l'ancienne chapelle castrale fut remise à bail à la Commune avec tous les ornements et mobilier, pour servir d'église paroissiale, moyennant un loyer annuel de cinquante francs qui ne fut jamais exigé depuis, et abandonné à la Commune d'abord, puis à la fabrique d'église. Toutes les réparations d'entretien et autres quelconques furent toujours faites et payées par le propriétaire, la Commune, ni la Fabrique n'ayant jamais payé une obole de ces chefs, sauf quelques peintures. Cette chapelle castrale, avec le mobilier et les ornements dont il a été fait inventaire en 1807, valait au moins vingt-cinq mille francs 25000
- B. A trois reprises différentes, cette chapelle fut agrandie parce qu'elle était devenue trop petite pour contenir les habitants. Ces travaux d'agrandissement, sollicités par Mr Ad. Bosquet, ont coûté aux propriétaires, feu Madame la Comtesse de Merode-Westerloo, Princesse de Grimberghe et Monsieur le Comte Félix de Merode, avec les bois fournis par eux, au moins vingt mille francs 20000
- C. Feu Madame la Comtesse de Merode, Princesse de Grimberghe, fit, à la demande de Mr Ad. Bosquet, don à la commune de Rixensart d'un terrain d'une contenance de 8 ares 71 centiares, d'une valeur de trois cents francs, pour l'agrandissement du cimetière 300
- D. Feu Monsieur le Comte Félix de Merode fit don, toujours à la même demande, de tout le chemin partant du Glain (Maison Mayné Joseph et Gilbert) jusque dans le fonds Jean Rosy, d'une longueur de 630 mètres sur une largeur de quatre mètres, soit 25 ares 20 centiares environ, d'une valeur de cinq cents francs 500
- E. Lors de l'établissement du chemin de fer, le même voulut bien céder, 50 % au moins en dessous de la valeur, à cinq familles dont les maisons avaient été expropriées, les terrains nécessaires pour construire de nouvelles maisons, avec dépendances et jardins, ce qui a

Caisse Hypothécaire (1865), de l'Immobilière bruxelloise pour la Construction de Maisons d'Ouvriers (1868). En 1871, il est éligible au Sénat, ce qui manifeste un patrimoine non négligeable. A son propos, cfr s.dir. J. STENGERS, *Index...*, p. 21; J. TARLIÉ et A. WAUTERS, *La Belgique...*, p. 52.

- été fait; libéralité évaluée à mille francs 1000
- F. M. Ad. Bosquet, mû par l'intérêt de la commune et tout à la fois de la famille de Merode pour ses bois et habitation du château, etc, etc..., obtint une station (dans le centre de la commune) de la compagnie du Luxembourg, représentée par sir William Magne et Mr Marechal, en consentant à porter à des prix très modérés ceux des emprises faites à feu Monsieur le Comte Félix de Merode et en renonçant à deux ponts viaducs que la compagnie était tenue de construire, l'un à Froidmont près de la terre de Mr Walecotte et l'autre au bois de Ripont. Ces sacrifices peuvent être évalués à cinq mille francs 5000
- G. Monseigneur de Merode, archevêque de Mitilène²⁰, dota à ses frais la commune d'une école gratuite pour les filles. Le bâtiment et le mobilier lui coûtèrent environ vingt mille francs 20000
Les frais annuels de cette école, desservie par trois soeurs, sont supportés par Monseigneur de Merode et les deux dames ses soeurs, Madame la Comtesse Albertine de Merode et Madame la Comtesse de Montalembert, et s'élèvent annuellement à deux mille francs, ce qui représente un capital de quarante mille francs 40000
- H. Tous les ans, il est distribué en aumônes aux pauvres environ huit cents francs, y compris deux cents francs remis annuellement par Madame la Comtesse Werner de Merode, ce qui fait en capital seize mille francs 16000
-
- TOTAL 127800
- J. L'on donne par tolérance à tous les habitants de la commune de grandes facilités dans les bois pour l'herbe, les feuilles sèches, le bois mort, etc..., ce qui fait un avantage incalculable pour les habitants qui, dans d'autres localités, en sont rigoureusement privés.
- K. Les propriétaires et Mr Ad. Bosquet dépensent par an environ sept mille francs en travaux de tous genres, procurant ainsi l'hiver de l'ouvrage à des ouvriers de la commune, et surtout à des vieillards qui ne peuvent plus aller travailler au loin, à Bruxelles ou ailleurs.
- L. Au lieu de laisser aux fermes ou d'y réunir des quantités de terres,

²⁰Sic. Il faut lire Mélitène.

elles sont remises à des prix modérés, presque toujours sans frais de baux, à tous les habitants de Rixensart indistinctement, pour leur procurer les moyens d'existence.

- M. Des sommes importantes ont été dépensées et remises pour construction de ponts, amélioration de chemins, ouverture de nouvelles voies de communication vers Rosières, la station du chemin de fer, etc, etc...
- N. Une nouvelle pompe a été établie dans le village de Rixensart et l'usage en a été donné aux habitants, moyennant une légère rétribution annuelle à payer par ceux qui en usent, mais dont l'ensemble est loin de couvrir les frais de premier établissement et ceux d'entretien.
- O. Plusieurs maisons d'indigents ont été reconstruites et assainies en partie aux frais de la famille des Comtes de Merode et de Mr Ad. Bosquet; des subsides ont été alloués pour aider certains indigents à remplacer la toiture en chaume de leurs demeures par une toiture en pannes; des briques ont été vendues à certains autres à bas prix et à long terme de crédit, pour les engager à reconstruire en dur les murs d'argile de leurs habitations.

Toutes les sommes qui précèdent, avec les libéralités non évaluées (littera K à O) représentent au moins un capital de cent quarante mille francs, soit une rente passive annuelle au profit de la commune de sept mille francs.

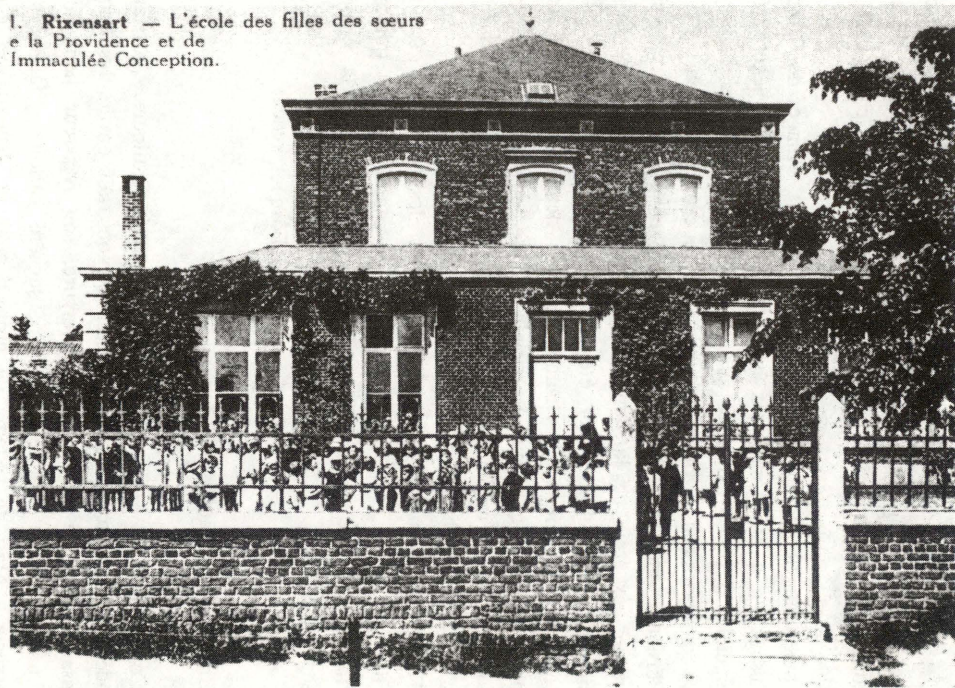
Ad. Bosquet, avocat

Bruxelles, ce 22 août 1866²¹

Conformément à certaines habitudes aristocratiques, la famille de Merode pratique un paternalisme assez démonstratif envers les habitants de Rixensart. Notable de moindre envergure, son régisseur tient à rappeler, avec une insistance manifeste, qu'il a suggéré certaines "largesses" ou s'y est associé. Ainsi, le système de protection et de dépendance, évoqué par Vandervelde, est décrit par celui-là même qui en est l'agent...

²¹A.S.P., série *Maisons fermées*, boîte 21.

1. Rixensart — L'école des filles des sœurs
de la Providence et de
Immaculée Conception.



L'école des filles de 1860 à 1879

L'école des filles, dont les plans ont été dressés par l'architecte provincial Coulon, est située "en vue de la station, sur le plateau qui domine l'église vers le sud-ouest"²². Elle est érigée en 1860, aux frais de Monseigneur de Merode. Comme on l'a vu, les deux soeurs du prélat, Albertine²³ et Marie-Anne²⁴, contribuent aux frais de fonctionnement, estimés à deux mille francs l'an.

Appréciant l'apostolat des Soeurs de la Providence²⁵ dans les Etats pontificaux, Monseigneur de Merode souhaite confier l'établissement de Rixensart à des membres de cette congrégation. Il charge M. Bosquet d'obtenir deux religieuses institutrices pour la rentrée scolaire d'octobre 1860. Le régisseur du domaine parvient à ses fins. Il convient avec les Supérieurs de Champion d'un traitement annuel de quatre cents francs par

²²J. TARTIER et A. WAUTERS, *La Belgique...*, p. 53. Sur Emile Coulon (1825-1891), architecte provincial du Brabant, voir article d'A. BURNET, *La collégiale de Nivelles restaurée : quelques précisions historiques*, dans *Le Soir*, septembre 1987 (?).

²³Marie-Albertine-Ghislaine de Merode (née le 7/6/1839, décédée à Paris, le 22/10/1872) est la fille cadette de Félix de Merode et la demi-soeur de Monseigneur de Merode. En 1866, elle entre dans la congrégation des Dames du Sacré-Coeur, où elle fait profession deux ans plus tard. Cfr Princesse J. DE MERODE, *Histoire...*, p. 170; *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1895, t. II, p. 1533 et 1912, t. II, p. 137-138.

²⁴Marie-Anne-Henriette-Ghislaine de Merode (née le 20/8/1818) est l'épouse de Charles-Forbes de Tryon, comte de Montalembert (1810-1870), Pair de France, membre de l'Académie et homme d'Etat. Cfr Princesse J. DE MERODE, *Histoire...*, p. 169; *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1895, t. II, p. 1532 et 1912, t. II, p. 137.

²⁵Sur l'histoire de cette congrégation et son activité en Brabant wallon, voir P. WYNANTS, *Les Soeurs de la Providence de Champion et leurs écoles, 1833-1914*, Namur, 1984; le même, *Les Soeurs de la Providence et leurs écoles en Brabant wallon (1833-1914)*, dans *Colloque d'histoire de Louvain-la-Neuve, 29 septembre 1984 (Cahiers du Chirel, 1)*, Villers-la-Ville, 1985, p. 42-50; le même, *Les Soeurs de la Providence et de l'Immaculée Conception en Brabant wallon (1830-1914). Sources et éléments de bibliographie (Inventaire du Chirel)*, Wavre, 1986, 11 p.

enseignante²⁶, somme nettement inférieure à la moyenne de l'époque²⁷.

Tous les préparatifs sont menés à bien dans les délais prévus. A la fin octobre, les deux institutrices - Soeur Eustachie Bertrand et Soeur Marie-Lucia Rochez - sont conduites à Rixensart par leur supérieure générale. Elles sont accueillies par M. Bosquet et par son épouse. Après avoir aménagé l'habitation des religieuses, cette dernière veille à ce qu'elles aient tout le nécessaire, dès leur arrivée²⁸.

Libres et gratuites, les deux classes primaires sont d'emblée très fréquentées. Initialement, elles comptent une centaine d'élèves. Ce nombre ne cesse d'augmenter jusqu'à la guerre scolaire : en 1879, plus de cent cinquante enfants se rendent chaque jour chez les Soeurs. Il en vient même de certains villages voisins, dépourvus d'institutions similaires. Une école dominicale est bientôt créée. La population scolaire y est telle - soixante-quinze jeune filles en 1869 - qu'il faut dédoubler la classe²⁹.

Au début, la tâche des institutrices est assez pénible : Les *Annales* de Champion relatent à ce propos : "Les enfants étaient souples et dociles, mais très arriérées, tant au point de vue de l'instruction que de la politesse. Plusieurs grandes filles de dix à onze ans ne savaient pas lire. Les Soeurs eurent donc à travailler, mais le bon Dieu bénit visiblement leurs efforts et, au bout de peu de temps, on put constater des progrès marquants"³⁰. Manifestement, les deux religieuses gagnent la confiance des élèves et de leurs parents.

²⁶A.S.P., série *Maisons fermées*, boîte 21, convention signée par M. Bosquet et par la supérieure générale, 5 novembre 1860.

²⁷En 1860, le traitement moyen d'une institutrice primaire est de l'ordre de 825 F, celui d'une sous-institutrice de 585 F, soit 1410 F pour les deux. M. Bosquet offre 610 F de moins. Voir F. SIMON, *De Belgische leerkracht lager onderwijs en zijn beroepsvereniging 1857-1895*, Gand, 1983, p. 31.

²⁸A.S.P., *Annales...*, p. 10. Cette source précise : "Elle [Mme Bosquet] avait donné ordre au boulanger, au boucher, au brasseur de leur apporter, dès leur arrivée, pain, viande et bière afin qu'elles n'eussent pas à se déplacer pour se procurer ces choses".

²⁹*Ibid.*, p. 11 et A.S.P., *Etablissements confiés aux soins des Soeurs : nombre d'élèves et de personnes à charge, 1870-1929*, folio Rixensart.

³⁰A.S.P., *Annales...*, p. 10.

Conformément aux habitudes du temps, les bienfaiteurs de l'école veillent à s'assurer de son bon fonctionnement. M. Bosquet et son épouse visitent périodiquement les classes, afin de rendre compte à leurs mandants. En certaines circonstances, tel ou tel occupant du château fait de même³¹. Après la mort de Monseigneur de Merode, d'autres membres de sa famille prennent l'oeuvre en charge. Tour à tour, les comtes Werner, Hermann, son fils, et Félix, son petit-fils, en sont les bailleurs de fonds³².

La guerre scolaire de 1879-1884

La loi du 1er juillet 1879 réorganise l'instruction primaire sur des bases à la fois laïques et centralisatrices. Sous l'égide du gouvernement libéral, le réseau officiel est sécularisé, puis systématiquement développé, tandis que les écoles catholiques perdent les subsides qui, souvent, leur étaient octroyés. Il n'en faut pas davantage pour mettre le feu aux poudres : la guerre scolaire³³ commence. Enseignement public et enseignement confessionnel se font face.

La réaction des catholiques³⁴ est très vive. L'épiscopat prend la tête d'une croisade vigoureuse contre la politique scolaire du cabinet. Il publie

³¹*Ibid.*, p. 11.

³²Werner de Merode (Villersexel, 13/1/1816 - Trélon, 30/10/1905) est député, puis sénateur en France, pays dont il a pris la nationalité. Son fils Hermann (Paris, 18/4/1855 - Paris, 19/4/1924) lui succède comme bienfaiteur de l'école, de 1905 à 1924. Félix de Merode, fils du précédent (Rixensart, 25/8/1882 - 3/3/1943), prend le relais à partir de 1925. Cfr Princesse J. DE MERODE, *Histoire...*, p. 170-171; la même, *Epitaphier de la Maison de Merode...*, Bruxelles, 1952, p. 139; Ch. DE VOS, *Les seigneurs...*, p. 24; *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1895, t. I, p. 29 et 1912, t. II, p. 137.

³³G. DEPREZ, *La guerre scolaire et sa pacification* (I), dans *Recherches sociologiques*, 1970, t. I, p. 170-208; J.-C. RICQUIER, *La guerre scolaire en Belgique au siècle dernier*, dans *Revue Générale*, 1974, t. CX n° 2, p. 29-46; P. WYNANTS, *Lutte scolaire et pressions sociales (1879-1884)*, dans *Revue Nouvelle*, 1981, t. LXXIV, p. 496-503.

³⁴J. LORY, *La résistance des catholiques belges à la "loi de malheur", 1879-1884*, dans *Revue du Nord*, 1985, t. LXVII, p. 729-747.

trois lettres pastorales, pour exiger le maintien des dispositions antérieures, dénoncer la "malignité" de la "loi de malheur" et interdire aux fidèles de coopérer au régime qu'elle établit. Le second de ces documents se termine par une prière que le célébrant doit réciter chaque dimanche, après le prône, du haut de la chaire de vérité. Cette prière inclut une invocation, qui va devenir célèbre : "Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, préservez-nous, Seigneur". Des *Instructions pratiques* sont adressées aux confesseurs : elles prévoient des sanctions spirituelles, en ce compris le refus de l'absolution, pour ceux qui créent ou dirigent des établissements condamnés par l'Eglise, ainsi que pour ceux qui assurent leur fréquentation, fût-ce comme parents d'élèves.

Au plan local, la guerre scolaire prend des formes variables selon les endroits. A Rixensart, la mainmise des Merode, dont l'engagement catholique est connu de tous, explique la modération relative du clergé. Elle favorise également la passivité de l'administration communale : vainement, le gouvernement tente de contraindre les édiles à développer le réseau officiel³⁵.

Dès le début de la lutte, les seigneurs du lieu optent clairement pour le camp clérical. Ils établissent une nouvelle école mixte au Bourgeois³⁶.

³⁵Cfr les témoignages recueillis lors de l'enquête scolaire parlementaire : *Chambre des Représentants. Commission d'enquête scolaire. Procès-verbaux*, t. I, Bruxelles, 1881, p. 409-411 (canton de Wavre, séance du 29 décembre 1880, témoins 40 à 51).

³⁶Le bâtiment de cette école est construit en 1876-1877, en même temps que l'église du Bourgeois (église Saint-François-Xavier), érigée elle aussi à l'initiative de la famille de Merode. Les religieuses enseignantes, dont il sera question par la suite (voir *infra*, n. 60), arrivent sur place en octobre 1879. Elles ouvrent deux classes primaires, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. En 1880, la communauté établit une classe gardienne. L'école est adoptée par les édiles en 1884-1885. Elle devient communale en 1890. Cfr H. STORMACQ, *Synthèse d'un siècle d'enseignement à Rixensart*, dans *Regards sur le passé de Rixensart-Bourgeois. Feuilles documentaires*, Rixensart, 1961, p. 99-101 et 115-119; renseignements aimablement communiqués par Soeur Bernadette, secrétaire générale des Soeurs de la Divine Providence (Saint-Jean-de-Bassel), que nous remercions.

En janvier 1880, ils créent une classe pour garçons en leur château³⁷. La même année, ils annexent une école gardienne à l'établissement des Soeurs. Le réseau confessionnel est ainsi conforté sur tous les fronts³⁸.

A en croire l'instituteur communal, des pressions sont exercées sur les fermiers : ces derniers craignent "de se voir retirer leurs terres s'ils ne mettent pas leurs enfants à l'école catholique"³⁹. Selon un autre habitant du village, Gustave Thomas, les gardes du comte de Merode menaceraient de licenciement un employé sourd-muet du château, parce qu'il loue une chambre à un partisan des écoles officielles⁴⁰. Apparemment, tous ceux qui dépendent du principal propriétaire de Rixensart - et ils sont nombreux - savent à quoi s'en tenir.

Le desservant peut, dès lors, agir avec une certaine modération. L'intéressé décrit son comportement en ces termes : "Comme curé, je dois travailler au salut des âmes et patronner l'enseignement catholique. J'ai lu les lettres pastorales [en chaire de vérité]. J'ai fait ce que mes supérieurs m'ont ordonné et j'ai fait réciter la prière : "Des maîtres sans foi et des écoles sans Dieu, délivrez-nous Seigneur !"41. J'ai engagé les parents, le plus que j'ai pu, à mettre leurs enfants à l'école catholique (...). Je n'ai rien à dire contre l'instituteur (...). Je suis en excellents termes avec lui (...)"42.

³⁷Les activités de cet établissement scolaire prennent fin le 1/1/1885, lorsque l'instituteur qui le desservait est nommé à l'école du Bourgeois. Cfr H. STORMACQ, *Synthèse...*, p. 96-99.

³⁸*Chambre...*, p. 409 (témoignage de Modeste Denis, instituteur) et A.S.P., registre *Etablissements...*, folio Rixensart. Sur M. Denis, instituteur à Rixensart (1872-1902), décédé en 1904, voir H. STORMACQ, *Synthèse...*, p. 49, 75, 78, 117, 119, 120-125.

³⁹*Chambre...*, p. 409 (témoignage de Modeste Denis). Cette affirmation semble corroborée par la Députation permanente du Brabant, le 4 juin 1884. Selon cette dernière, les parents d'élèves n'envoient leurs enfants à l'école du château (école des garçons) que "contraints et forcés". Voir H. STORMACQ, *Synthèse...*, p. 99.

⁴⁰*Chambre...*, p. 410 (témoignage de Gustave Thomas, marchand de bétail).

⁴¹L'auteur du compte-rendu inverse les termes de l'invocation.

⁴²*Chambre...*, p. 410-411 (témoignage de Justinien Clément, curé).



Deux partisans de l'enseignement public - l'instituteur communal et un père de famille - confirment la teneur de cette déposition. A la différence de son confrère du Bourgeois, plus intransigeant, le curé de Rixensart n'est guère violent dans ses sermons. Il ne refuse même pas les sacrements à certains membres du camp libéral⁴³.

Pour sa part, l'administration communale, majoritairement catholique, n'exerce aucune pression sur la population. Elle ne distribue pas les secours aux indigents avec sélectivité, comme cela se pratique couramment en d'autres lieux. Elle préfère "rester neutre dans la question scolaire", reconnaît l'instituteur communal⁴⁴.

Faut-il en déduire pour autant que "la commune ne s'occupe pas de la question des écoles", comme le prétend son bourgmestre en 1880⁴⁵? Ce serait commettre une grave erreur. Soumise à l'influence des châtelains, la municipalité protège leurs oeuvres de toute nouvelle concurrence. C'est pourquoi elle résiste farouchement aux directives de la tutelle, qui voudrait lui imposer la création d'une école de filles⁴⁶.

L'argumentation des édiles est assez cohérente. Ils la développent comme suit :

"Considérant que toutes les petites filles fréquentent gratuitement une école privée, où l'instruction est très bien donnée, ainsi que l'enseignement des ouvrages manuels, et qu'elle ne coûte rien à la commune

"Considérant qu'aucun parent, ni tuteur de ces filles inscrites ne s'est présenté pour réclamer l'inscription au dit registre, comme ayant droit à l'instruction primaire gratuite en 1879-1880, et que les 126 filles qui y figurent ont été inscrites d'office

⁴³*Ibid.*, p. 409-410 (témoignages de Modeste Denis, instituteur communal, et de Pierre-Joseph-Désiré Hérent, tisserand).

⁴⁴*Ibid.*, p. 409 (témoignage de Modeste Denis).

⁴⁵*Ibid.*, p. 410 (témoignage de Henri Gilbert, cultivateur et bourgmestre).

⁴⁶A ce propos, cfr Archives Générales du Royaume (= A.G.R.), *Archives communales de Rixensart* (= A.C.), Délibérations du conseil communal 1872-1896, années 1879-1882. Selon J. LORY (*La résistance...*, p. 743), cette attitude des communes catholiques est "peut-être la plus efficace de toutes les formes de résistance à la loi de 1879".

"Considérant que, quand bien même un local pouvant servir d'école serait mis à leur disposition, aucune d'elles ne s'y rendrait

"Le Conseil décide d'approuver le dit registre contenant les 126 inscriptions d'office et qu'il est inutile de désigner une école autre que celle qu'elles fréquentent, puisqu'elles ne s'y rendront pas"⁴⁷.

Le gouvernement ne l'entend pas de cette oreille : selon lui, les filles ne suivent pas l'enseignement communal parce qu'aucun établissement public n'a été érigé pour les accueillir. Il importe, dès lors, de combler cette lacune. Un arrêté ministériel du 13 février 1880 décrète la création d'office d'une école primaire pour filles à Rixensart. En attendant son ouverture, par arrêté du 21 janvier 1880, la Députation permanente du Brabant décide l'instauration de la mixité à l'école officielle des garçons, où seront envoyées les élèves pauvres⁴⁸.

A l'instar de la plupart des municipalités catholiques, le conseil communal de Rixensart ne se laisse pas impressionner par l'attitude résolue de la tutelle. Le 26 février 1880, il fait savoir à l'autorité supérieure qu'aucune élève ne s'est présentée à l'école devenue mixte. Il lui demande, par conséquent, d'ajourner la création de classes officielles de filles "jusqu'à ce que la nécessité en soit démontrée par la fréquentation de l'école communale des deux sexes par les élèves de sexe féminin"⁴⁹.

Le gouvernement ne veut pas reculer. Par arrêté royal du 15 avril 1880, il impose à nouveau la création d'une école de filles au centre de la localité. Le conseil communal refuse de s'exécuter. Il argue de ses faibles ressources et de l'absence totale d'élèves féminines dans la classe officielle mixte⁵⁰.

Quelques mois plus tard, le ministre de l'Instruction publique revient à la charge. Il renonce à faire construire une école communale de filles à Rixensart-centre. Il propose, cependant, de maintenir la mixité à

⁴⁷A.G.R., A.C., délibération du 22 décembre 1879.

⁴⁸*Ibid.*, délibération du 26 février 1880.

⁴⁹*Ibid.*, délibération du 26 février 1880.

⁵⁰*Ibid.*, délibération du 17 mai 1880.

l'établissement public préexistant et d'y remplacer le sous-instituteur par une sous-institutrice. Il demande en outre la création d'une seconde école mixte au Bourgeois, également desservie par un personnel des deux sexes. Le 13 février 1881, la municipalité refuse de "prendre part à la combinaison susdite, laissant le tout à la disposition du gouvernement"⁵¹. Cette position est confirmée le 31 mai suivant, par quatre voix et deux abstentions⁵².

Par arrêté royal du 5 décembre 1881, le gouvernement impose l'exécution de son second projet. Estimant cette réalisation "inutile et ruineuse", les édiles en demandent le report⁵³. Ils feignent ensuite de se raviser : en apparence, ils se résignent à faire construire eux-mêmes une école mixte au Bourgeois, "pour limiter les pertes financières que la commune va encourir"⁵⁴. En réalité, ils reprennent le plan ministériel à leur compte pour mieux le torpiller. Il font si bien traîner le dossier qu'à l'issue de la guerre scolaire, en 1884, les classes promises ne sont toujours pas bâties. Bien plus, aucune sous-institutrice n'est nommée, ni au Bourgeois, ni à Rixensart-centre⁵⁵...

Changements de statut et incertitudes

Le scrutin législatif du 10 juin 1884 est fatal au gouvernement libéral. Les catholiques reviennent au pouvoir. Ils le conservent durant trois décennies. Au pas de charge, ils font voter une nouvelle loi scolaire, qui répond aux aspirations de leurs électeurs. Celle-ci rend aux communes la faculté d'adopter des écoles libres : soumises aux dispositions légales et à l'inspection officielle, ces classes peuvent tenir lieu d'écoles communales.

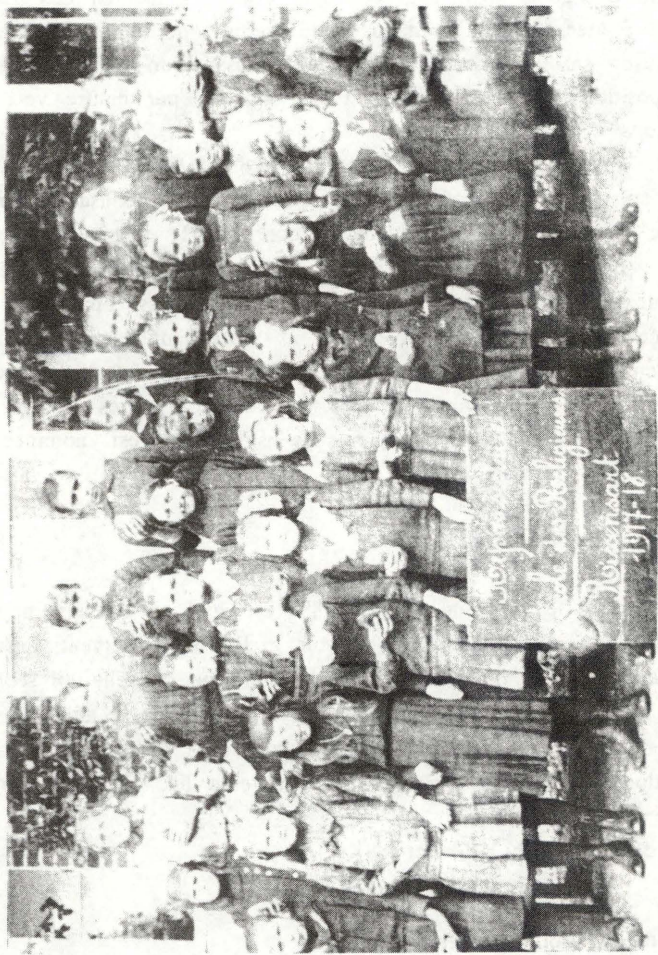
⁵¹*Ibid.*, délibération du 13 février 1881.

⁵²*Ibid.*, délibération du 31 mai 1881.

⁵³*Ibid.*, délibération du 26 décembre 1881.

⁵⁴*Ibid.*, délibérations du 13 février et du 13 mars 1882.

⁵⁵*Ibid.*, délibérations des années 1882, 1883 et 1884.



Comme telles, elles ont droit aux subsides de la municipalité⁵⁶.

Les châtelains de Rixensart voient dans ce changement de politique une occasion à saisir pour réduire les dépenses qu'ils supportent. Aux Soeurs de la Providence, ils suggèrent de demander l'adoption communale. Ils les prient de conserver ce statut "tant que le pouvoir sera aux mains d'un ministère bien disposé envers les écoles congréganistes". Et le comte Werner de Merode de plaider la prudence : "Il n'est pas raisonnable de continuer des sacrifices inutiles pour le moment et de ne pas garder toutes nos forces pour un avenir [plus sombre], qui n'est peut-être pas éloigné"⁵⁷.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Le 2 novembre 1884, l'école des Soeurs, qui compte alors soixante-neuf élèves, est adoptée par la commune. Cette dernière prend en charge le traitement des deux institutrices primaires. Tous les autres frais restent payés par les châtelains⁵⁸. Un an plus tard, cependant, la municipalité rapporte cette décision, par manque de ressources⁵⁹. Les classes de Rixensart redeviennent ainsi purement privées. A nouveau, les Merode en supportent toutes les dépenses.

Le développement de l'école congréganiste du Bourgeois, confiée aux Soeurs de la Divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel⁶⁰, provoque une

⁵⁶P. WYNANTS, *Adoption et subsidiation d'écoles confessionnelles de filles dans les provinces wallonnes. Etude d'un échantillon (1830-1914)*, dans *L'initiative publique des communes en Belgique 1795-1940. Actes du 12e Colloque international du Crédit Communal de Belgique, Spa, 4-7 sept. 1984*, Bruxelles, 1986, p. 636-637.

⁵⁷A.S.P., série *Maisons fermées*, boîte 21, lettre de Werner de Merode à Soeur Alénie, 17 novembre 1884.

⁵⁸A.G.R., A.C., délibération du conseil communal du 2 novembre 1884.

⁵⁹*Ibid.*, délibération du 4 octobre 1885. A partir de cette date, seule l'école du Bourgeois (153 élèves) demeure adoptée par la commune.

⁶⁰Branche germanophone de la congrégation fondée en 1762, près de Metz, par l'abbé Jean-Martin Moyè, devenue autonome en 1838. Les religieuses françaises arrivent au Bourgeois en 1879 et y demeurent jusqu'en 1965. Cfr J. WILHELM, *La Congrégation des Soeurs de la Divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel, fondée par le vénérable Jean-Martin Moyè en 1762*, Bar-le-Duc, 1927; M.-J. GRÜBER, *La congrégation de la Divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel*, thèse de 3e cycle dactyl., Metz, 1976; P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, t. I, Namur, 1981, p. 83-84

certaine baisse de la population scolaire à Rixensart-centre. A la fin du XIXe siècle, les religieuses de Champion y conservent une petite centaine d'enfants dans leurs classes primaires, ainsi que quatre-vingts à quatre-vingt-dix jeunes filles à l'école dominicale. La fréquentation de la classe gardienne varie fortement d'année en année⁶¹.

Le statut de l'école de Rixensart change à nouveau en 1901. Domiciliés à Trélon, dans le Nord de la France, les Merode sont sollicités par des congrégations de ce pays : ces dernières sont menacées par la politique de laïcisation mise en oeuvre par les ministères Waldeck-Rousseau et Combes⁶². Désireux de leur venir en aide, les châtelains de la localité brabançonne souhaitent réduire leurs dépenses en Belgique⁶³. Pour les Soeurs de la Providence, ils obtiennent l'adoption de la commune⁶⁴.

Conclu pour dix années, le contrat d'agrément est renouvelé en 1911 et 1921⁶⁵. Il prévoit le versement d'un subside de quinze cents francs l'an pour les classes primaires et de cinq cents francs pour l'école gardienne. La municipalité finance en outre l'acquisition des fournitures classiques et des matières premières pour le travail à l'aiguille. Elle couvre aussi les frais de chauffage, de nettoyage et l'achat des prix donnés aux élèves en fin d'année scolaire⁶⁶.

Depuis plusieurs années, cependant, la situation socio-politique se

(avec date de fondation erronée).

⁶¹A.S.P., registre *Etablissements...*, folio Rixensart.

⁶²Sur l'impact de cette politique, voir P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, t. II, Namur, 1982, p. 16-20.

⁶³Notons qu'en 1899 encore, les Merode donnent un terrain pour la construction d'une école gardienne à Rosières-Saint-André. Voir aux archives de l'archevêché de Malines, la monographie de la paroisse de Rosières-Saint-André, par J. GOOSSENS, curé du lieu (1901).

⁶⁴A.G.R., A.C., Délibérations du conseil communal 1896-1914, séances des 27 octobre et 17 novembre 1901.

⁶⁵*Ibid.*, délibération du 9 juillet 1911 et A.S.P., registre *Etablissements...*, folio Rixensart.

⁶⁶A.S.P., Série *Maisons fermées*, boîte 21, contrat d'adoption du 17 novembre 1901.

complique à Rixensart. Le "système de protection et de dépendance", mis en place jadis par la famille de Merode, est repoussé par certains habitants. Le régisseur-bourgmestre, Paul Terlinden, voit son autorité, jusqu'alors très étendue, remise en cause lors de scrutins locaux.

A l'extrême fin du XIXe siècle, Emile Vandervelde rapporte à ce propos : "C'est ainsi qu'à Rixensart, aux élections communales de 1895, il s'en est fallu de bien peu, grâce au secret du vote, que la liste présentée par la Ligue ouvrière du Bourgeois⁶⁷ ne l'emporte sur celle du bourgmestre. On nous disait même que les gens du village avaient voté contre ce dernier avec plus d'ensemble que ceux du hameau"⁶⁸. La tension ne diminue pas au cours des années ultérieures : en 1899, un scrutin destiné à renouveler partiellement le conseil communal assure l'élection de trois socialistes et seulement de deux catholiques⁶⁹.

En 1908, la zizanie s'installe au sein même de la majorité catholique. A en croire la supérieure du couvent de Rixensart, une partie des conseillers, que Paul Terlinden a fait lui-même élire quelques mois plus tôt, se retourne contre le bourgmestre. Ce dernier refuse tout compromis. S'il n'est pas suivi par les autres membres de la municipalité, il menace de fermer les écoles de Rixensart et du Bourgeois, ainsi que l'église de l'Exaltation de la Sainte-Croix, qui appartiennent aux Merode. Le ton monte entre les protagonistes de cette rivalité villageoise. Des conseillers osent dire à Paul Terlinden ce que beaucoup pensent, sans doute depuis des décennies : "Il y a trop longtemps que nous dépendons du comte de Merode. Nous ne voulons plus de ses classes, ni de son église"⁷⁰.

Une partie du conseil communal envisage de fonder de nouvelles écoles, qui appartiendraient à la municipalité. Les Soeurs de la Providence redoutent les conséquences de ces tiraillements. Vont-elles devoir choisir

⁶⁷Cfr E. VANDERVELDE, *La propriété...*, p. 54 : "Au Bourgeois, cependant, où l'influence de la famille de Merode se fait moins directement sentir, il existe une Ligue ouvrière et une section du syndicat des maçons".

⁶⁸*Ibid.*, p. 40-41.

⁶⁹*Ibid.*, p. 40, note 1.

⁷⁰A.S.P., série *Maisons fermées*, boîte 21, lettre de Soeur Emilie à la supérieure générale, 20 mai 1908.



entre l'appui des Merode et le soutien de la tendance opposée au régisseur du château? Les heurts entre les deux factions ne risquent-ils pas de compromettre leur apostolat dans la localité brabançonne⁷¹?

Au fil des mois, la division des esprits s'accroît. Elle inquiète Champion au plus haut point. Confrontés à des problèmes de personnel⁷², les supérieurs de la congrégation pensent à retirer les Soeurs de Rixensart, pour les transférer vers d'autres établissements. Une demande est adressée en ce sens à l'archevêché. Le cardinal Mercier supplie l'Institut de n'en rien faire : les religieuses qui partiraient ne pourraient être remplacées à bref délai⁷³. A la requête du prélat, la maison-mère de Champion accepte de maintenir les Soeurs de la Providence dans la localité⁷⁴.

Au lendemain de la première guerre mondiale, la communauté de Rixensart est formée de cinq Soeurs. Ces dernières desservent trois classes primaires, deux classes dominicales et une école gardienne⁷⁵. Une quatrième classe primaire est créée temporairement, de 1920 à 1924. En 1929, l'établissement compte soixante-seize élèves de six ans et plus et cinquante-six bambins en maternelle⁷⁶.

Un an plus tard, à l'expiration du contrat d'adoption, les Soeurs de la

⁷¹*Ibid.*

⁷²Dans la congrégation de Champion, les entrées de postulantes commencent à diminuer dès la fin du XIX^e siècle. A partir de la même époque, le vieillissement du personnel devient assez net. C'est pourquoi maints établissements, précédemment tenus par des Soeurs de la Providence, sont transférés à d'autres religieuses ou à des laïques au cours des décennies ultérieures (Cfr P. WYNANTS, *Les Soeurs de la Providence et leurs écoles, 1833-1914*, Namur, 1984, p. 90-91).

⁷³A.S.P., série *Maisons fermées*, boîte 21, lettre du cardinal Mercier à la supérieure générale, 18 août 1910.

⁷⁴*Ibid.*, copie de la réponse de la supérieure générale au cardinal Mercier, 25 août 1910.

⁷⁵A.S.P., *Annales...*, p. 11.

⁷⁶A.S.P., registre *Etablissements...*, folio Rixensart.

Providence quittent la localité, suite à la crise des vocations⁷⁷. En 1932, les libéraux de Rixensart attribuent leur retrait aux agissements du prince Félix de Merode. Ce dernier s'en défend en produisant une "attestation" des supérieurs namurois qui démentent l'accusation⁷⁸. Les religieuses de Champion sont remplacées par des Soeurs de Saint-Vincent de Paul, Servantes des Pauvres de Gijzegem⁷⁹. En mai 1937, ces dernières ouvrent une nouvelle école gardienne au Glain. Un mois plus tard, cet établissement, fondé par le Prince et la Princesse Félix de Merode, devient autonome. Au même moment, le gouvernement belge reconnaît la classe de quatrième degré, annexée à l'école primaire de Rixensart dès les années 1920⁸⁰. Les religieuses de Gijzegem se retirent en 1972.

⁷⁷Dès le début des années 1920, le personnel de l'école de Rixensart compte une institutrice séculière, pour quatre Soeurs. Il est bientôt question de remplacer une religieuse par une laïque supplémentaire, projet auquel le curé du lieu s'oppose formellement. Ces difficultés se sont probablement accrues au cours des années suivantes. Cfr A.S.P., lettre du curé de Rixensart à la supérieure générale, 12 août 1921.

⁷⁸A.S.P., lettre du Prince Félix de Merode à la supérieure générale, 11 juin 1932, et attestation délivrée par celle-ci, 18 juin 1932.

⁷⁹P. WYNANTS, *Religieuses...*, t. I, p. 181 et 216.

⁸⁰Archives de l'école des filles de Rixensart, coupures de presse non identifiées, 17 mai et 6 juin 1937.